



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/SC.2/2006/12/Rev.1
15 novembre 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Soixante-neuvième session
Genève, 6-8 février 2007
Point 8 b) de l'ordre du jour provisoire

PROJET DE CHEMIN DE FER TRANSEUROPEËN (TER)

Compte rendu révisé des activités menées en 2006

Communication du Bureau central du projet TER

Introduction

1. L'accord relatif au Fonds d'affectation spéciale pour la coopération dans le cadre du TER garantit la réalisation des objectifs principaux de ce projet de la CEE, qui a mis ses structures et son expérience au service de la réforme des réseaux ferroviaires et des systèmes de transport combiné dans les pays membres et de l'amélioration de la qualité des services, conformément aux nouvelles normes et à la nouvelle situation des transports en Europe. Le projet TER compte à ce jour 17 pays membres: Arménie, Autriche, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Fédération de Russie, Géorgie, Grèce, Hongrie, Italie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie et Turquie. S'y ajoutent cinq pays observateurs: Bélarus, ex-République yougoslave de Macédoine, Moldova, Serbie-et-Monténégro et Ukraine, qui ont participé à diverses activités liées au projet TER.

Coopération régionale dans le domaine des transports

2. Depuis plus de 10 ans, le projet TER constitue le cadre de coopération que les pays d'Europe centrale et orientale ont mis en place en vue de promouvoir et de mettre en œuvre des initiatives en faveur d'un système de transport ferroviaire et combiné international performant, conformément aux accords paneuropéens sur les infrastructures.

Dans ce contexte, il convient de rappeler les principaux objectifs spécifiques du chemin de fer transeuropéen:

- Coordonner la mise en conformité de l'infrastructure du réseau TER avec les normes AGC et AGTC;
- Contribuer à la modernisation du matériel roulant;
- Aider les gouvernements des pays participants à améliorer la productivité et à adapter l'organisation des chemins de fer à une gestion orientée vers le marché;
- Constituer une base de données sur le système de transport ferroviaire et de transport combiné dans la région;
- Coordonner l'amélioration des paramètres d'exploitation et faciliter le passage des frontières en vue de supprimer les goulets d'étranglement entravant les transports ferroviaires internationaux;
- Développer la coopération entre les pays membres dans le cadre de l'élaboration d'études;
- Promouvoir la coopération entre les pays membres dans le domaine du transport combiné;
- Promouvoir les activités de formation à l'intention des experts des pays membres.

3. La session 2005 du Groupe de travail des transports par chemin de fer (SC.2) a été l'occasion de présenter des informations détaillées sur les questions ci-dessus.

Plan directeur des projets TEM et TER

4. En septembre 2005, le Plan directeur des projets TEM et TER a été achevé. Il recense notamment les principaux réseaux de transport routiers et ferroviaires dans 21 pays d'Europe centrale, orientale et du Sud-Est et définit une stratégie d'investissement réaliste visant à les développer progressivement. Pas moins de 491 projets (319 projets TEM et 172 projets TER), d'un coût estimatif total de 102,10 milliards d'euros, dont 49,55 milliards pour le transport routier et 52,55 milliards pour le transport ferroviaire, ont été évalués et classés par ordre de priorité. À cette fin, il avait été dûment tenu compte de différents scénarios de croissance, aspects méthodologiques et hypothèses, des goulets d'étranglement et des tronçons manquants, ainsi que des problèmes liés au financement des infrastructures de transport et au passage des frontières.

5. Le Plan directeur du projet TER constitue une avancée majeure pour le développement futur et pour l'interopérabilité des infrastructures de transport ferroviaire en Europe centrale et orientale. Le Comité directeur du TER a approuvé les conclusions et les recommandations figurant dans le Plan directeur et des mesures complémentaires concrètes ont été intégrées dans le programme de travail du projet. Ces mesures consisteront notamment à recueillir les données

manquantes, à présenter la carte des réseaux principaux à différents intervalles de temps et à procéder d'ici 2008 au réexamen du Plan directeur.

6. Le Plan directeur des projets TEM et TER a été présenté le 25 octobre 2005 au Groupe de haut niveau de l'UE présidé par M^{me} de Palacio, qui en a reconnu explicitement les mérites dans son rapport final.

7. Le rapport final du Plan directeur des projets TEM et TER, qui comprend des cartes, des conclusions et des recommandations, a été publié sur le site Web de la CEE. En outre, un exemplaire de la version finale du Plan directeur sera mis à la disposition des membres du Groupe de travail SC.2.

8. Par ailleurs, le rapport final du Plan directeur des projets TEM et TER a été présenté à la soixante-huitième session du Comité des transports intérieurs, qui s'est tenue à Genève du 7 au 9 février 2006, et un exemplaire avant-tirage de ce rapport a été distribué aux participants. Le Comité s'est félicité de l'achèvement du rapport, a réaffirmé qu'il soutenait cette activité et a invité les bureaux des projets TEM et TER, en étroite collaboration avec le secrétariat et les pays concernés, à continuer d'appliquer les mesures complémentaires recommandées dans le Plan directeur, notamment concernant le suivi de sa mise en œuvre, sa mise à jour, si nécessaire et pertinent, et la diffusion la plus large possible des résultats du Plan directeur des projets TEM et TER. Le Comité a également invité la Commission européenne, le secrétariat et les bureaux des projets TEM et TER à collaborer étroitement pour l'application des mesures complémentaires mentionnées dans le Plan directeur et les recommandations du Groupe de haut niveau.

9. En outre, après avoir tenu, à Bruxelles en février 2006, des consultations avec la DGTREN de la Commission européenne sur la future mise en œuvre des recommandations du Groupe de haut niveau et du Plan directeur des projets TEM et TER, il est apparu qu'il était nécessaire de comparer les principaux réseaux définis dans le Plan directeur des projets TEM et TER avec les cinq axes de transport proposés par le Groupe de haut niveau ainsi que de voir s'ils sont compatibles avec les engagements juridiques que les pays membres de l'UE concernés par le Plan directeur ont pris en vertu des traités d'adhésion et de la Décision 884/2004/CE.

10. La CEE a présenté au quatorzième Forum économique de l'OSCE, qui s'est tenu à Prague du 22 au 24 mai 2006, une proposition de projet sur la facilitation de la mise en œuvre du Plan directeur des projets TEM et TER, en vue d'obtenir éventuellement un financement. À cette occasion, 150 exemplaires du Plan directeur ont été distribués aux participants au Forum.

Activités menées dans le prolongement du Plan directeur du projet TER

11. Le suivi de la mise en œuvre du Plan directeur constitue une priorité majeure pour le projet TER. À cet égard, les bureaux de ce projet ont entrepris plusieurs activités en 2006:

a) Les bureaux du projet TER, en coopération avec des experts des pays membres et avec l'aide d'un consultant extérieur, ont élaboré un rapport qui compare les réseaux principaux définis dans le Plan directeur avec les cinq axes de transport proposés par le Groupe de haut niveau et s'attache à déterminer s'ils sont compatibles avec les engagements juridiques que les pays membres de l'UE concernés par le Plan directeur ont pris en vertu des traités d'adhésion

et de la Décision 884/2004/CE. Les conclusions tirées seront présentées aux membres du Groupe de travail SC.2;

b) La première réunion du groupe d'experts du TER sur la mise en œuvre du Plan directeur du projet TER a eu lieu à Baden (Autriche) le 19 juin 2006. Les participants ont examiné l'état actuel des principaux réseaux du projet TER et les avancées réalisées dans la mise en œuvre des projets définis dans le Plan directeur. Ils ont approuvé un plan d'action pour le suivi de la mise en œuvre du Plan directeur du projet TER et soumis au Comité directeur du projet plusieurs recommandations pour approbation. Ils ont notamment recommandé de fixer des dates limites pour la soumission par les pays concernés par le Plan directeur des données manquantes et du questionnaire; fait des propositions concernant le contenu, le calendrier d'élaboration et l'utilisation des conclusions du rapport qui compare les principaux réseaux du projet TER avec les axes de transport proposés par le Groupe de haut niveau (II) de l'UE et avec le réseau transeuropéen de transport (RTE-T) et qui étudie la compatibilité de ces réseaux avec les engagements pris en vertu des traités d'adhésion; et proposé l'organisation, d'ici à la fin 2006, de deux ou trois ateliers chargés d'examiner les progrès accomplis en ce qui concerne la mise en œuvre des projets prioritaires, les questions relatives au passage des frontières par voie ferrée et les questions de financement des initiatives figurant dans le Plan directeur;

c) Une deuxième réunion du groupe d'experts du TER sur la mise en œuvre du Plan directeur du TER a eu lieu à Budapest (Hongrie) les 3 et 4 septembre 2006. Les participants ont examiné la première version du rapport comparant le Plan directeur du TER avec les propositions du Groupe de haut niveau n° II et avec les engagements juridiques contractés par les États membres qui sont entrés dans l'UE en 2004 ainsi que par ceux qui y adhéreront en 2007. Ils ont également examiné les progrès réalisés dans la collecte des données manquantes ainsi que le projet de rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des projets définis dans le Plan directeur du projet TER. Les participants à la réunion ont approuvé plusieurs recommandations concernant la réalisation, d'ici à la fin 2006, des autres travaux à accomplir pour donner suite au Plan directeur du projet TER;

d) Une troisième réunion de ce type est prévue à Genève le 14 novembre 2006 afin d'examiner les résultats des activités à mener en 2006 dans le cadre du projet TER et de faire, à cet égard, des recommandations au Comité directeur sur le plan de travail du projet en 2007;

e) La vingt-troisième session du Comité directeur du projet TER aura lieu le 16 novembre 2007 à Genève et aura pour objet d'examiner, entre autres, les travaux réalisés et le plan sur les activités à mener pour donner suite au Plan directeur en 2007.

Autres activités du projet TER menées en 2006

12. Parallèlement aux travaux réalisés dans le cadre des Plans directeurs, la mise en œuvre du projet TER s'est poursuivie avec succès pendant toute la période considérée.

a) À sa vingt et unième session, qui s'est tenue à Prague (République tchèque) du 14 au 16 novembre 2005, le Comité directeur du projet TER a approuvé la reconduction du projet pour une nouvelle période allant de 2006 à 2010, car les pays membres avaient réalisé une évaluation positive de l'avancement du projet TER sur le cycle 2001-2005;

b) Après réception, en 2005, des notifications officielles dans lesquelles les Gouvernements arménien et azerbaïdjanais avaient exprimé leur souhait de participer aux projets TEM et TER et au terme des procédures en vigueur, l'Arménie et l'Azerbaïdjan ont été acceptés en tant que parties à l'Accord relatif au Fonds d'affectation spéciale pour la coopération dans le cadre des projets TEM et TER;

c) Le 9 décembre 2005, l'Ambassadeur de l'Arménie auprès des Nations Unies à Genève a signé l'Accord relatif au Fonds d'affectation spéciale pour la coopération dans le cadre des projets TEM et TER. L'adhésion de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan portera à 18 le nombre total de membres participant au projet TER;

d) Après avoir signé un mémorandum d'accord de coopération dans le cadre du projet TER, la CEE et l'Union internationale des chemins de fer (UIC) ont organisé conjointement plusieurs initiatives et manifestations ainsi que des débats sur la coopération dans le domaine de la collecte des données et des activités de cartographie SIG ainsi que dans d'autres domaines d'intérêt commun. De même, la coopération entre le bureau du projet TER et d'autres organisations associées (UIRR, Eurochambres, Europlatforms, etc.) a été encouragée;

e) Des négociations ont été menées au plus haut niveau avec l'Initiative pour l'Europe centrale (IEC) pour assurer une coopération plus étroite entre cette dernière et le projet TER. Trois manifestations sur la facilitation du passage des frontières par voie ferrée ont déjà été organisées avec succès et financées conjointement par ces deux entités pendant les sixième, septième et huitième Forums économiques du Sommet de l'IEC qui ont eu lieu respectivement en 2003, 2004 et 2005.

13. Outre les initiatives susmentionnées, le Directeur du projet TER a participé à plusieurs manifestations et réunions organisées par les autorités ferroviaires des pays membres ainsi que par d'autres organisations ou organes européens liés au transport ferroviaire, notamment:

- Les réunions du Groupe des chemins de fer de la CEMT et du Groupe de travail de la CEE (SC.2), qui ont eu lieu à Paris (France), du 9 au 11 janvier 2006;
- La réunion du Comité directeur du corridor paneuropéen IV et la réunion du Comité directeur des chemins de fer du corridor paneuropéen IV, qui ont eu lieu à Vienne (Autriche), les 12 et 13 janvier 2006;
- L'atelier sur les pratiques concernant le passage des frontières par voie ferrée en Europe du Sud-Est, qui s'est tenu à Sofia (Bulgarie), les 21 et 22 mars 2006;
- La cinquième Réunion préparatoire de la Conférence internationale sur la facilitation du passage des frontières dans le transport ferroviaire, qui s'est tenue à Varsovie (Pologne), du 28 au 30 mars 2006;
- L'atelier sur les infrastructures de transbordement, qui a eu lieu à Cierna nad Tisou Kosice (Slovaquie), du 19 au 21 avril 2006;

- L'atelier sur le passage des frontières, l'adoption de mesures conformes à la politique de l'UE et la nouvelle réglementation concernant les frontières Schengen organisé par le Ministère slovaque des transports en collaboration avec le TER à Cierna nad Tisou Kosice (Slovaquie);
- La réunion sur le corridor de fret Fédération de Russie/Italie, qui s'est tenue à Vienne (Autriche), le 22 mai 2006;
- La table ronde sur le transport ferroviaire, à laquelle ont participé les ministères de la République tchèque, de l'Italie et de la Pologne ainsi que l'UIC et Rail Net Europe et qui a eu lieu à Vienne, le 22 mai 2006;
- La réunion sur l'interopérabilité et la facilitation du passage des frontières, qui s'est tenue à Győr (Hongrie), le 29 mai 2006;
- La réunion du Comité directeur du corridor paneuropéen IV, qui a eu lieu à Graz (Autriche), les 1^{er} et 2 juin 2006;
- La réunion sur le passage des frontières et le projet d'infrastructures mer Baltique-mer Noire, Szczecin-Constanta, qui s'est tenue à Kosice (Slovaquie), les 8 et 9 juin 2006;
- La dix-neuvième session du Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports (WP.5), qui a eu lieu à Genève (Suisse), du 13 au 15 septembre 2006.

14. Le Directeur du projet TER a également pris part à plusieurs réunions importantes avec les autorités ferroviaires de pays membres du TER, des organisations internationales et des compagnies ferroviaires afin de promouvoir les activités du projet TER. Il a notamment rencontré: M. Kocourek, Vice-Ministre des transports de la République tchèque; M. Gyula Gaál, Président-Directeur général de MÁV; M. Csaba Siklós, Directeur général de GYSEV; M. Danail Nedialkov, chef du secrétariat de la Commission du Danube et M^{me} Maria Kadlecikova, chef de mission à la FAO à Budapest.

Conclusions

15. Toutes les activités réalisées en 2006 ont été conformes au programme de travail, ainsi qu'à la stratégie à court terme que le Comité directeur du TER avait adoptée à Baden (Autriche) en 2006.

16. Par l'intermédiaire de son Plan directeur, le projet TER a contribué de manière considérable au développement futur et à l'interopérabilité des infrastructures du transport ferroviaire en Europe centrale et orientale. C'est pourquoi le suivi de la mise en œuvre du Plan directeur constitue une priorité majeure pour le projet TER.

17. Le TER présente l'avantage de mettre en contact, lors de ses réunions, des représentants des ministères des transports et des compagnies ferroviaires des États membres.

18. Au niveau gouvernemental, c'est le seul dispositif qui, dans la région, aborde tous les problèmes liés au transport par chemin de fer en vue d'accélérer et d'améliorer l'intégration du réseau ferroviaire des pays membres du TER à celui de l'Europe occidentale. Il encourage aussi l'adoption de mesures propres à aligner la législation des pays d'Europe centrale et orientale sur les normes en vigueur en Europe occidentale, afin de garantir une qualité de service supérieure sur toute la longueur des corridors et une meilleure rentabilité du secteur ferroviaire dans ces pays. Le projet TER est un instrument précieux de mise en œuvre des normes AGC et AGTC dans la région et d'amélioration des services de transport ferroviaire et de transport combiné.
